

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt-deux, le 16 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 07 juin 2022

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Benedicte JOURDIN

MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS

Absents/Excusés :

MME Patricia CHAMBARD

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Frederic REFOUVELET

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2022-06-18

Adoption de la Nomenclature budgétaire et comptable M57 au premier janvier 2023

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015, comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 17 mai 2022

Considérant que la commune de Montracol s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023

Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités locales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57, étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

- En matière de gestions des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,
- En matière de fixation du mode de gestion des amortissements : la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, c'est-à-dire que l'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire
Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, **d'aménager cette règle pour les subventions d'équipements versées.**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Montracol
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération 2022-06-19

Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1er janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants :

elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication papier ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **DÉCIDE** d'adopter la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune, à compter du 1^{er} juillet 2022
- Sous forme électronique (sur le site internet de la Commune : montracol.com).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame JACOB-GAUTHERET

Vogue 28 et 29 mai

La manifestation s'est très bien passée et le public était au rendez-vous. Le feu d'artifice du samedi soir a été très apprécié.

Forum des associations

Il aura lieu le **03 septembre prochain** à la Salle Polyvalente de Montracol.

Les invitations officielles ont été envoyées aux associations et une information sera distribuée à la population par l'intermédiaire des écoles.

Budget communal

La gestion budgétaire suit son cours normalement. A noter qu'un contrat avec un des fournisseurs de gaz a été renégocié, ce qui va permettre de revoir à la baisse la facture de gaz.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Vie associative

Monsieur REFOUVELET a assisté à l'Assemblée Générale du Lotissement les Tilleuls et relate au conseil :

- Un problème récurrent de chiens errants dans le quartier. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un article dans la prochaine feuille infos.
- Des remerciements pour la réparation des ponts par nos employés communaux

Intercommunalité

Mr REFOUVELET a participé à un groupe de travail « Environnement » le **30 mai dernier** avec à l'ordre du jour :

- La présentation des mesures phares pour 2022 quant à la prévention des déchets ménagers et assimilés :
 - ➔ Le tri à la source des biodéchets pour arriver d'ici 2024 à 39kg/habitant/an (actuellement, le chiffre est de 45kg/habitant/an)
 - ➔ La suppression de la collecte de la tonte en déchetterie d'ici 2023
 - ➔ Le broyage des branches

- L'optimisation de la collecte avec une évolution envisagée : une collecte en porte à porte avec la mise à disposition de 2 containers par foyer (un pour les ordures ménagères et un pour le tri sélectif). Le verre restera en point d'apport volontaire. Cette orientation a été validée au mois de mai par le comité de pilotage de Grand Bourg Agglomération.

Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER

Monsieur CHEVALIER revient sur le souhait du lotissement Chantoiseau de rétrocéder la voirie à la commune. Des travaux de voirie sont à prévoir avant cette rétrocession (un chiffrage est d'ailleurs toujours en attente) car la position de la mairie est claire à ce sujet : la reprise ne peut se faire qu'avec une voirie en bon état.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Commission communication

La prochaine feuille infos est en cours de rédaction et sera distribuée fin juin dans les boîtes aux lettres.

Mme ROUX-DIT-RICHE rappelle au conseil qu'une visite de la Houblonnière de Montracol est proposée à la population **les vendredis 17 juin et 22 juillet à 18h00**. Les inscriptions se font auprès de l'Office du tourisme de Bourg-en-Bresse.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

SIVOSS

Monsieur SUBTIL fait un point sur la gestion du personnel avec des remplacements longs qui se profilent ainsi que des souhaits de changements professionnels.

Garderie

Le bilan financier est malheureusement déficitaire cette année, dû en particulier à la situation sanitaire et la baisse de fréquentation des enfants à la garderie.

Urbanisme

Monsieur SUBTIL informe le conseil de la construction d'un futur lotissement au quartier Laval. 14 lots sont prévus de 400 à 500 m².

Commission bâtiment

Une réunion a eu lieu **le 16 mai dernier** avec un point sur les travaux bâtiments en cours et une visite du cimetière.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé à un groupe de travail « développement économique » **le 23 mai dernier** à Montracol, avec la présence de Monsieur TARPIN, référent du groupe de travail « Mobilité ». Celui-ci est intervenu pour présenter les différents sujets d'actualités de la thématique transports/mobilité.

En effet, de nombreux moyens de transports existent et sont proposés à la population par Rubis Grand Bourg Mobilités : Bus, navette, transport à la demande, co-voiturage (peu utilisé malheureusement) mais aussi des moyens de déplacements moins connus comme la location de vélos (électrique ou non) ou encore l'Autopartage.

A noter que le secteur de Montracol est peu desservi au niveau notamment des transports de bus ou des pistes cyclables, ce qui incite à garder la voiture comme premier moyen de déplacement.

Les prochaines dates de réunions communales et intercommunales :

- **Mercredi 22 juin** : Conférence territoriale Bresse-Dombes à St André sur Vieux Jonc
- **Vendredi 24 juin** : Conseil d'école à la Salle Polyvalente de Montracol
- **Mardi 28 juin** : Atelier pour la modification du DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial) à Montrevel-en-Bresse.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

- Les travaux de voirie prévus en 2022 sont en cours. Ceux de la route du Moulin Cuzin ont été réalisés.
- L'égoutage de la commune est à jour.
- Les travaux de changement des canalisations d'eau potable par EGTP continuent route de Chaveyriat et route de Montcet

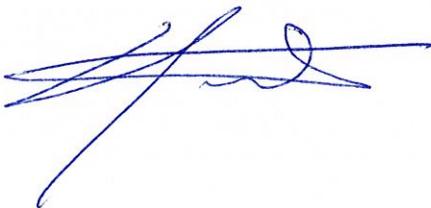
Projet cantine-garderie

Une offre de financement de la part de la Caisse d'Epargne a été reçue en Mairie. Monsieur le Maire expose au conseil les détails de cette proposition financière à laquelle il faudra donner réponse rapidement.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 19 juillet à 20h30

La séance est levée à 22h50

Le Maire



Le secrétaire de séance

